



## Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien



**Entretien** la voie  
d'eau et **développer**  
le transport fluvial

# Entretenir la voie d'eau et **développer** le transport fluvial

## **Le dragage, une opération simple et indispensable**

L'eau des fleuves et canaux transporte de nombreuses particules en suspension qui s'accumulent au fil du temps : les sédiments.

Cette accumulation réduit progressivement la profondeur du cours d'eau, ralentit son débit et devient un obstacle au transport fluvial et au libre écoulement des eaux.

Le dragage consiste à prélever l'excès de sédiments pour redonner aux voies d'eau leurs caractéristiques initiales, nécessaires à la navigation des bateaux, et assurer le bon écoulement des eaux.

## **Le dragage, pourquoi ?**

### **Pour maintenir et améliorer la navigation**

Le dragage régulier est essentiel pour garantir aux bateaux une profondeur suffisante pour naviguer. L'enjeu économique est de taille puisque le trafic total enregistré en 2012 était de 12, 23 millions de tonnes de marchandises, en progression de 33 % sur 10 ans, pour la région Nord - Pas-de-Calais.

### **Pour assurer le bon écoulement des eaux**

Le dragage améliore le débit des cours d'eau. C'est un atout essentiel pour maintenir une section hydraulique suffisante.

### **Pour préserver l'environnement**

Le dragage contribue à l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau, fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et décliné localement dans le programme de mesures du Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie.



## **Le dragage, comment ?**

Les Plans de Gestion Pluriannuels des Opérations de Dragage (PGPOD) encadrent les chantiers de VNF et des gestionnaires d'infrastructures portuaires de plaisance et de commerce sur 10 ans. L'objectif est de donner à VNF les moyens de mener à bien son action tout en préservant l'environnement. Analyses de l'eau et des sédiments, mesures de protections de la faune et de la flore, techniques environnementales : les PGPOD mettent tout en œuvre pour assurer une préservation optimale de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de l'environnement. Les opérations de dragage sont conçues pour limiter les nuisances (bruit, air, etc.) et ne pas porter atteinte à la santé des riverains.

Ces plans sont élaborés en partenariat avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), les fédérations de pêche et la Police de l'Eau.



# La voie d'eau, **une voie d'avenir**

La voie d'eau est l'une des grandes richesses de notre région.

**Atout essentiel pour notre économie**, elle porte le développement du transport fluvial, alternative performante et durable au transport routier.

Au niveau écologique, la voie d'eau abrite **un patrimoine naturel riche et diversifié**. Son bon fonctionnement assure aussi l'écoulement des eaux.



## Voies navigables de France, **un acteur majeur de la voie d'eau**

Établissement Public Administratif dépendant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Voies navigables de France gère un réseau de 6 700 km de canaux, fleuves et rivières aménagés, de plus de 4000 ouvrages d'art et de 40000 hectares de domaine public fluvial.

### SES MISSIONS :

- Gérer, entretenir et développer le réseau navigable français ;
- Valoriser le patrimoine fluvial
- Participer à la politique d'environnement et d'aménagement du territoire,
- Promouvoir la voie d'eau



**Pour préparer et optimiser la planification des opérations de dragage, le réseau régional des voies navigables a été divisé en 14 Unités Hydrographiques Cohérentes (UHC). Chaque UHC fait l'objet d'un Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD)**

- UHC n°1 : Delta de l'Aa
- UHC n°2 : Aa Audomarois
- UHC n°3 : Canal de Neufossé/Canal de l'Aire
- UHC n°4 : Lys à petit gabarit
- UHC n°5 : Lys à grand gabarit/Canal de la Deûle/ Marque
- UHC n°6 : Haute Deûle/dérivation de la Scarpe/Scarpe moyenne
- UHC n°7 : Canal de Lens
- UHC n°8 : Scarpe supérieure
- UHC n°9 : Scarpe inférieure
- UHC n°10 : Sensée/Escaut
- UHC n°11 : Condé-Pommeroeul/Escaut à l'aval de Fresnes
- UHC n°12 : Canal du Nord
- UHC n°13 : Canal de St Quentin
- UHC n°14 : Sambre canalisée

# Le plan de dragage en questions

## **Quelles seront les techniques de dragage utilisées ?**

Le plan privilégie actuellement le dragage mécanique, réalisé à l'aide d'une pelleuse installée sur un ponton.

## **Que deviennent les sédiments ?**

Les sédiments sont majoritairement transportés par voie d'eau. Selon la nature granulométrique et physico-chimique des sédiments, il est systématiquement recherché une filière de valorisation des sédiments (agricole, restauration des berges et digues, aménagement paysagers, remblais, etc.). Des installations de dépôt de sédiments sont également réalisées. Les conditions de stockage sont particulièrement encadrées et contrôlées régulièrement. VNF est certifié ISO 14001 pour la gestion de ses terrains de dépôt.

## **Quelles conséquences sur la faune, la flore et le patrimoine naturel ?**

Les dragages sont encadrés par l'ensemble des réglementations liées à la protection de la nature. La faune et la flore concernées par le dragage sont systématiquement étudiées pour éviter et limiter les impacts potentiels sur les milieux naturels. Des mesures compensatoires peuvent être mises en oeuvre dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités. Durant le chantier, une surveillance quotidienne des zones de protection est assurée. Les périodes de frai sont respectées, les zones de frayères et les sites protégés (Natura 2000, ZNIEFF, Réserves naturelles, etc.) sont préservés.

## **Quelles conséquences sur la qualité de l'eau ?**

Les dragages sont encadrés par l'ensemble des réglementations liées à l'eau et les milieux aquatiques du Code de l'environnement. Une évaluation des incidences de l'opération sur la ressource en eau (superficielle et souterraine) et ses usages est menée de manière approfondie. Les incidences des opérations de dragage sont considérées comme négligeables.

## **Qui finance le projet ?**

Les Plans de Gestion Pluriannuels des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) sont financés à 100 % par VNF.

## **Pourquoi un plan sur 10 ans ?**

Le plan de gestion sur 10 ans permet une gestion cohérente et bien maîtrisée des opérations de dragage à l'échelle de chaque UHC.

## **Comment sont contrôlés les chantiers ?**

Les opérations de dragage font l'objet d'analyses préalables, de contrôles quotidiens et de mesures en temps réel notamment sur les eaux superficielles et souterraines pour détecter d'éventuels dysfonctionnements (taux d'oxygène, température, pH, conductivité, turbidité, ammoniac, matières en suspension, etc.). Un suivi après chantier est assuré pour évaluer les incidences éventuelles.







# Un plan sur 10 ans, pour **assurer l'avenir de la voie d'eau** sur notre territoire

La voie d'eau est **un élément essentiel de notre développement économique et durable.**

Voies navigables de France souhaite mettre en place un plan de gestion pluriannuel de ses opérations de dragage, **pour développer le transport fluvial, garantir la profondeur d'eau nécessaire à la navigation des bateaux et maintenir la section hydraulique nécessaire au bon écoulement des eaux.**

Ce document présente le plan et les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux des opérations de dragage pour l'avenir de la voie d'eau.



Direction territoriale Nord - Pas-de-Calais  
37 rue du Plat  
59034 Lille cedex

Tél. : 03 20 15 49 70

Web : [www.nordpasdecalais.vnf.fr](http://www.nordpasdecalais.vnf.fr)

Contact : [dt.nordpasdecalais@vnf.fr](mailto:dt.nordpasdecalais@vnf.fr)



La Direction territoriale Nord - Pas-de-Calais est certifiée ISO 14001, depuis 2007, sur l'activité "gestion de terrains de dépôt de sédiments de dragage", sur l'ensemble de son territoire.



Ce document est imprimé sur papier PEFC (fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement) avec des encres végétales.